



## Règlement du concours de nouvelles

« Souvenirs de vacances »

Clôture le 15 juin 2025

**Article 1 :** Sont appelés à participer à ce concours gratuit les jeunes âgés de 10 à 18 ans et les adultes, par candidature individuelle.

**Article 2 :** Chaque candidat devra obligatoirement être domicilié dans la région Nord-Pas-de-Calais.

**Article 3 :** Il ne sera accepté qu'une nouvelle par personne, rédigée en langue française. Chaque nouvelle étant limitée à 3 pages pour la catégorie jeunesse et 5 pages pour la catégorie adulte. Il est vivement conseillé de respecter les règles de grammaire et d'orthographe.

**Article 4 :** Le thème retenu est « Souvenirs de vacances » Pour rappel, une nouvelle est un récit bref présentant une intrigue simple où interviennent peu de personnages et dont la fin est rapide et surprenante

**Article 5 :** Les textes seront à adresser exclusivement au format Word, police Arial, caractères 12, avec un interligne de 1,5, par mail à l'adresse suivante : [AuteursPSO@laposte.net](mailto:AuteursPSO@laposte.net)

**Article 6 :** En tête de chaque nouvelle seront notés :

- Les nom et prénom de l'auteur
- Sa date de naissance
- Son adresse postale
- Son numéro de téléphone
- Son adresse courriel
- La section (jeunesse ou adulte)

**Article 7 :** Les œuvres devront impérativement être inédites. Toute sorte de plagiat sera exclu du concours. Il ne sera toléré aucune forme pouvant porter atteinte à autrui.

**Article 8 :** Le concours sera divisé en deux sections :  
– section jeunesse                      – section adulte

**Article 9 :** Les textes seront soumis, de façon anonyme, à un jury indépendant du bureau de l'association. Les décisions du jury sont souveraines et ne pourront être contestées. Elles ne donneront lieu à aucune justification.

**Article 10 :** Deux prix par section seront attribués.

**Article 11 :** Les lauréats seront avertis du palmarès par mail. La remise des diplômes et des prix se déroulera le 7 septembre 2025, lors du salon du livre de Saint-Martin-Lez-Tatinghem, à la salle Anicet Chocquet.

**Article 12 :** La seule participation à ce concours de nouvelles implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.